SEANCE DU 04/06/2021

Présents : M. FAYE Philippe, M. DELILLE Michel, Mme LIGIER Martine, M. BARRIERE Thierry, M. COMBRET Patrick, Mme DERVIN Josette, M. DUCLAUX Alain, Mme FREVILLE-PARANT Corinne, Mme GUEYTON-LAROUDIE Christiane, Mme HUBERT Marie-Françoise, Mme PORTE Elodie, M. RAY Daniel, M. SERRA Mickaël

Excuses : Mme DERVIN Josette, Mme HUBERT Marie-Françoise, M SERRA Mickaël

- **Personnel communal**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du départ de la secrétaire de mairie au 31/09/2021. Par conséquent, il propose de recruter deux agents à temps non-complet pour assurer le remplacement.
Après délibération le conseil municipal donne son accord et autorise le maire :

- à créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe 17/35ème et un poste de rédacteur 18/35ème,
- à déclarer la vacance de ces deux postes au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- à effectuer le recrutement,
- à modifier le tableau des effectifs

- **Régime indemnitaire RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 juin 2017, concernant la mise en place du RIFSEEP sur la commune.
Il explique qu'étant donné le recrutement d'un agent de catégorie B, il convient de mettre à jour la délibération puisque ce cadre d'emploi n'est pas mentionné.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- Que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

- **Offre d'emploi pour le poste d'agent d'entretien**

Le recrutement d'un agent technique communal sur la base d'un temps non complet est en cours, des candidats continuent d'être reçus en mairie.
Une projection a été faite pour évaluer le coût d'un poste.

En attente du recrutement, la commune pourra faire appel à des auto-entrepreneurs locaux pour pallier à un surcroît d'activités.

- **Achat de parcelle**

Réference : 2021_30
Le Maire expose, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'acheter un morceau d'une parcelle cadastrée

ZB 0078, jouxtant la parcelle communale, cadastrée ZB 0077 dont la fonction actuelle est un lieu de stockage de terre afin de l'agrandir.
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire mette en œuvre la procédure de bornage du terrain, en vue de son achat et charge Mr le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- **Organisation des élections départementales et régionales**

Les tableaux de la tenue des bureaux de vote ont été constitués.

- **Station de relevage**

Une réunion est prévue le 14 juin pour définir les travaux à réaliser.

- **QUESTIONS DIVERSES:**

Abribus : 2 abribus vont être installés par le Conseil Régional.
Des devis ont été réceptionnés en mairie, d'autres devis vont être demandés.

Associations :
L'association Jozerand Patrimoine sollicite la commune pour communiquer par mail l'existence d'une cagnotte visant à aider la finalisation de la réfection du lavoir. Le Conseil donne son accord.

L'APE demande l'accord du conseil pour installer la « fête des enfants » des écoles de Jozerand Montcel sur le terrain derrière le cimetière, avec accès à la salle pour la cuisine et les sanitaires. Le Conseil donne son accord.

Vente au déballage : La prochaine vente au déballage aura lieu le dimanche 20 juin.

Projets mandat : Un bilan des projets du mandat sera mis en place afin de faire un suivi des projets communaux.

Feu d'artifice : Compte tenu de la crise sanitaire, le feu d'artifice n'aura pas lieu cette année.

Stockage des archives : Le stockage des archives dans la grange pose des problèmeS, la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge met à disposition un archiviste pour établir un état des lieux des archives communales, un rendez-vous sera pris prochainement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.